

PREPARATION A.I.P.R. - CONCEPTEUR

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Public Concerné

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récèlement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

Pré Requis

- Avoir 18 ans,
- Etre apte médicalement
- Lire et écrire le Français

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- S'entraîner sur les questions issues du QCM de Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

Parcours pédagogique

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- Formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet.
- Analyse des réponses.
- Réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge ...
- Clauses dans les marchés et DCE.
- Marquage - Piquetage.
- Compétences des personnels.

Procédures exécutants avant les chantiers

- Formulaire de DICT.
- Analyse des réponses du DCE et du marché.
- Compétences des personnels.
- Application du guide technique.
- Lecture des indices et affleurants.
- Travaux sans tranchée.

Au cours du chantier

- Constat d'arrêt ou de sursis.
- Constat de dommage.
- Opérations sur chantier.

Chaque point de connaissance est étayé par des questions issues du QCM de l'examen final.

Les + métier

Acquisition, entretien, perfectionnement des connaissances.

IEFP - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 41 54 01599 54



Institut Européen de Formation Professionnelle – SAS au capital de 20 000 €.
Siège social : 485, rue du Franclos - B.P. 50092 - 54714 LUDRES Cedex
Téléphone : 03 83 54 15 31 - Télécopie : 03 83 51 02 87 – E-mail : iefp@wanadoo.fr
TVA Intracommunautaire FR03 412 829 087 00045 – RCS B 412 829 087
SIRET 412 829 087 00045 - NAF 8559A - Numéro de déclaration d'activité : 41 54 01599 54



Moyens pédagogiques

- Matériels et supports audiovisuels.
- Documentation technique.
- Document de synthèse, résumant la formation, remis à chaque participant.

Qualification Intervenant(e)(s)

Animation par des experts, formés et qualifiés à la pédagogie pour adultes avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques.

Modalités d'évaluation

Contrôle des connaissances par examen Q.C.M.

IEFP - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 41 54 01599 54



Institut Européen de Formation Professionnelle – SAS au capital de 20 000 €.
Siège social : 485, rue du Franclos - B.P. 50092 - 54714 LUDRES Cedex
Téléphone : 03 83 54 15 31 - Télécopie : 03 83 51 02 87 – E-mail : iefp@wanadoo.fr
TVA Intracommunautaire FR03 412 829 087 00045 – RCS B 412 829 087
SIRET 412 829 087 00045 - NAF 8559A - Numéro de déclaration d'activité : 41 54 01599 54

